FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil: un corps sans vie sur la plage du Camp-Boireau

Christelle NTSAME Port-Gentil/Gabon

E corps sans vie d'un enfant a été découvert, le dimanche 23 mai dernier, sur la plage du Camp-Boireau, dans le quatrième arrondissement de Port-Gentil.

Il était 10h passé d'une dizaine de minutes, lorsque les autorités

ont été alertées par les riverains choqués. À ce qui semble, les témoins auraient aperçu quelque chose d'étrange qui flottait sur les eaux, vers le bord de la plage. S'étant rapprochés, ils vont se rendre compte qu'il s'agit du corps d'un bébé avant de le repêcher. Difficile cependant de dire avec exactitude son âge. Même si certains s'accordent à dire, au re-

gard de la dépouille, que l'enfant pourrait avoir quelques mois. Comment ce cadavre a-t-il fait pour se retrouver sur la plage du Camp-Boireau? L'enfant Était-il vivant ou déjà décédé, lorsqu'il a été jeté à la mer ? Qui pourrait bien être l'auteur de cet acte ignoble? Autant de questions auxquelles l'enquête diligentée par les autorités judiciaires devra répondre.

Au demeurant, la dépouille a été récupérée sur le lieu du drame par une maison des pompes funèbres de la place.



Un instantané de la découverte macabre.

un voleur récidiviste dévalise le domicile d'un greffier



Ken Mombo posant avec son butin.

F.N Mouila/Gabon

EN Mombo, alias Djefry, Gabonais de 23 ans, sans-emploi, a été placé sous mandat de dépôt, mercredi 19 mai dernier, à la prison centrale de Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié, pour présomption de vol aggravé dans la maison d'habitation d'un greffier. Un véritable défi lancé à l'endroit des hommes en toge. Le prévenu est un vieux cheval de retour du milieu carcéral, qu'il a déjà côtoyé courant 2020, après avoir passé 8 mois pour les mêmes chefs d'accusation. En effet, pour ce deuxième renvoi en taule, il est reproché à Ken Mombo, selon un témoin proche du dossier, d'avoir escaladé la barrière d'une résidence, au quartier Bavanga, dans le 2e arrondissement de Mouila, pour commettre un vol avec effraction, dans la nuit de 17 au 18 mai dernier. C'était autour de 4 heures. C'est à l'aide d'un arrache-clou et d'une machette, qu'il a défoncé la porte centrale, pour s'introduire dans

la demeure. Une fois à l'intérieur, il s'est précipité sur un écran plasma LG 42 pouces, un réfrigérateur haut standing de marque Beko, un micro-ondes Beko, un matelas à ressorts de deux places. Des effets qu'il a réussi à sortir et à acheminer chez lui à l'aide d'une brouette. Mais manque de pot, Ken Mombo a fait l'objet d'une dénonciation par des voisins au petit matin. Promptement informés, les éléments du service de la Sûreté urbaine du commissariat de Mouila se sont rendus sur les lieux. Les Officiers de police judiciaire (OPJ) ont ensuite procédé à son interpellation, avant de le conduire au poste pour nécessité d'enquête. Aussi, le mis en cause ne s'est-il pas fait prier pour reconnaître les faits à lui reprochés. Présenté devant le parquet de la République, le mercredi 19 mai, il a été placé sous mandat de dépôt pour présomption de vol aggravé. Le prévenu devrait passer en audience foraine à Mandji Ndolou, où le tribunal de première instance de Mouila a d'ailleurs délocalisé ses services pour la circonstance.



LA FINANCIERE AFRICAINE DE MICRO-PROJETS (EMF-FINAM SA) Etablissement de microfinance de 2º00 catégorie SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION, (PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL) Au Capital social: 3.479.000.000 FCFA, RCCM: 2004B03852; NIF: 783 780 H Siège social : Immeuble BKF / Palme d'Or, face Université Omar BONGO, Avenue Lubin Martial NTOUTOUME OBAME, quartier Ancienne SOBRAGA; BP: 22 408 Libreville

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'EMF- FINAM S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le vendredi 11 juin 2021 à 10h00 à son Siège Social : Immeuble BKF / Palme d'Or, face Université Omar BONGO, Avenue Lubin Martial NTOUTOUME OBAME, quartier Ancienne SOBRAGA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ;
- 2. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société durant l'exercice clos au 31 décembre 2020,
- 3. Présentation du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2020, tout comme sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2020 et des conventions ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2020;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

Toute la documentation relative à l'Assemblée Générale est disponible pour consultation au siège de la société à partir de la date du présent avis.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette Assemblée ou s'y faire représenter, conformément aux dispositions réglementaires et statutaires. Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée devront être déposés ou transmis au Siège Social avant la tenue de l'Assemblée Générale.

NB : Le respect des mesures barrières contre la COVID-19 s'avère important.

Le Conseil d'Administration